



FORMATION



EMPLOYEURS DE MAIN D'OEUVRE

BIEN RECRUTER ET PREPARER SON EMBAUCHE

Objectifs de la formation :

> maîtriser le recrutement et l'entretien d'embauche

Programme :

- > bien définir les besoins, classifier l'emploi et calibrer le poste
- > rédiger l'annonce et choisir les bons canaux de diffusion
- > sélectionner les candidatures
- > préparer et conduire les entretiens d'embauches
- > accueillir le salarié et l'accompagner pour une bonne adaptation

Lundi
08 février
ou
Mardi
09 mars

prix exploitant : 29.17 € HT* (Repas non compris)
Formation financée par VIVEA

prix salarié : 150.00 € HT* (Repas non compris)
Dossier de prise en charge BOOST COMPÉTENCE à réaliser via OCAPIAT

1 JOUR 9h30 - 17h30 (7h) - Maison des agriculteurs, 9, rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Formatrice : Edith CHASSERIAU, Juriste - service employeur de main-d'oeuvre FDSEA.

Session limitée à 12 participants et ouverte à partir de 6 participants.

Attestation de formation ouvrant droit au crédit d'impôt formation - pré-requis : aucun

INSCRIPTION FORMATION «BIEN RECRUTER ET PREPARER SON EMBAUCHE»

à retourner sous huit jours à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon -
72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom :Dénomination de l'exploitation :

Adresse :Code Postal :

Ville :Tél : E-mail :@.....

Nombre de participant(s) : Date de naissance :

je m'inscris en tant que salarié(e)

je m'inscris en tant qu'exploitant agricole

Lundi 08 février 2021

Mardi 09 mars 2021



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ACTIVITÉ FORMATION

*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires indiqué dans la plaquette de présentation du stage

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation

ADIAC

Responsable Formation

A.D.I.A.C.
La Maison des Agriculteurs
9 rue Jean Grémillon
72013 Le Mans Cedex 2
Tél. 02 43 43 68 66

Le stagiaire

Nom et prénom

Le

ADIAC (N° organisme de formation 52 720060072) :

La Maison des agriculteurs – 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 – Tél. : 02 43 43 68 68 – www.agri72.fr